

# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## Commune de GISY LES NOBLES



**Édition 2009**

Prochaine mise à jour : 2014 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

## Le mot du Maire

La commune de GISY LES NOBLES est située à 70 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière YONNE dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, risque SEVESO, l'aérodrome sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire

**COMMUNE de GISY LES NOBLES**  
**D.I.C.R.I.M.**

**Mise à jour :**

**RISQUE INONDATION « 1910 »**

**Page n° 3**



**Cartographie des zonages PPR**  
**Commune de Gisy les Nobles**



Ce document PDF, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1/12 000 ème

**ACTION DU MAIRE**

- permanence à la mairie
- pas de déviation possible de la RD25 car si elle est inondée, la RD 606 le sera aussi),
- déclenchement du PCS (plan communal de sauvegarde)

**ALERTE**

- cloches de l'église qui sonneront pendant 5 minutes en continu.
- véhicule équipé d'un haut-parleur (message verbal).
- appel téléphonique aux Gisois les plus exposés.

**CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

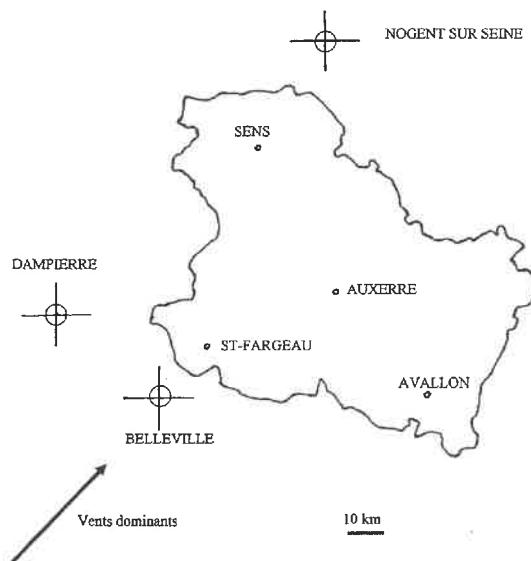
- Surélever les meubles, amarrer les cuves,
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux,
- Couper le gaz, l'électricité,
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,
- Ne pas téléphoner,
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers),
- Écouter la radio (penser à avoir des piles),
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

**COMMUNE de GISY LES NOBLES**  
**D.I.C.R.I.M.**

Mise à jour :

**RISQUE NUCLÉAIRE**

Page n° 4



Un accident sur la centrale nucléaire de (Nogent sur Seine) située à 30 kms peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

#### **ACTION DU MAIRE**

- *Information de la population et des ERP (écoles et salle des fêtes) cf annuaire de crise*
- *Permanence en mairie*
- *Déclenchement du PCS*

#### **ALERTE**

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Cloches de l'église de Gisy Les Nobles qui sonneront pendant 5 minutes en continu*
- *véhicule communal équipé d'un haut-parleur*
- *⚠ au confinement*

#### **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Écouter la radio (penser aux piles)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

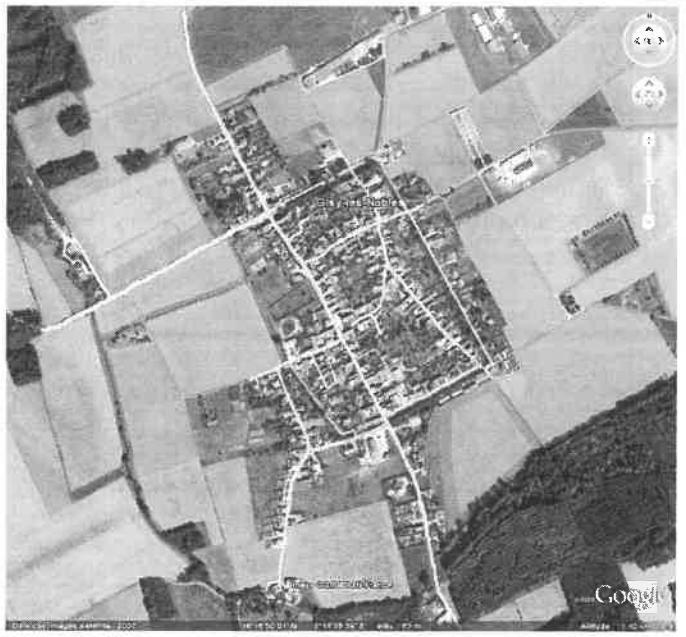
**COMMUNE de GISY LES NOBLES**  
**D.I.C.R.I.M.**

Mise à jour :

**RISQUE SUR CONDUITE DE GAZ**

Page n° 5

Référence : Document Gaz de France conservé en Mairie



Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm –  
périmètre de sécurité = 50 m

---

### ACTION DU MAIRE

---

Selon la gravité :

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place d'un périmètre de sécurité*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

---

### ALERTE

---

- *Message pompiers / préfecture / radio*
- *Cloches de l'église qui sonneront pendant 5 minutes en continu*
- *véhicule communal équipé d'un haut-parleur*
- *Message de fin d'alerte avec éventuellement consignes par GDF de remise en route des installations privées.*

---

### CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

---

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Écouter la radio (penser aux piles)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

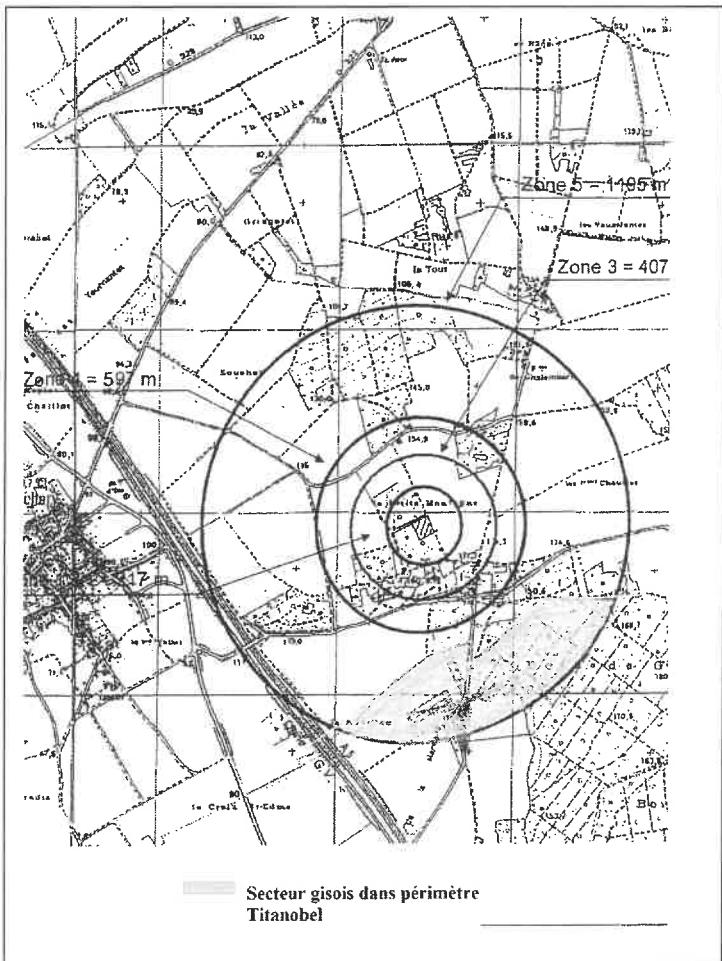
**COMMUNE de GISY LES NOBLES**  
**D.I.C.R.I.M.**

Mise à jour :

**RISQUE SITE SEVESO => TITANOBEL**

Page n° 6

Référence : Plan Particulier d'Intervention du site concerné



Le secteur Gisois se trouve dans le périmètre de danger de Titanobel en zone Z5, ce qui signifie quand cas d'explosion dans le site, cela engendrerait des blessures légères par bris de vitres ou chutes d'objets.

### ACTION DU MAIRE

- Alerté par les service de Police, le maire se tient informé,
- Alerte les services techniques de la commune pour une éventuelle mise en place d'une déviation à la demande des forces de l'ordre,
- Organise avec la DDASS l'accueil des éventuelles populations déplacées (prépare cet accueil à la salle des fêtes).

### ALERTE

- Sirène d'alerte de Titanobel qui dure 3 fois 1'41 espacées de 5 secondes.
- La fin de l'alerte est signifiée par la sirène de 30 secondes en continue.

### CONDUITES A TENIR PAR LA POPULATION

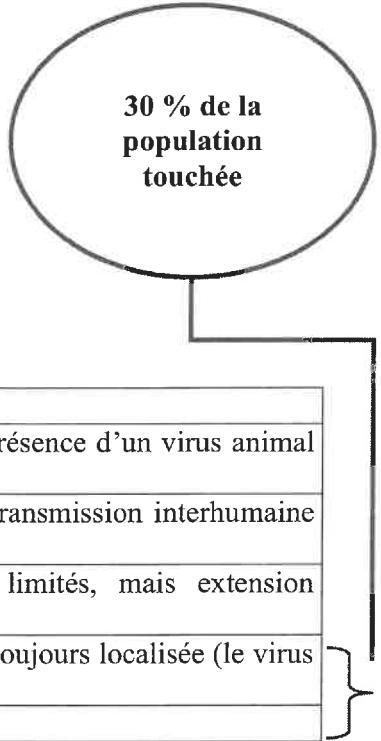
- Se mettre à l'abri immédiatement dans le bâtiment le plus proche.
- A votre domicile, fermez portes et volets, ouvrez fenêtres et baies vitrées, éloignez-vous des fenêtres, protégez-vous en sous-sol ou à la cave.
- Ecoutez la radio France bleue Auxerre 100.5 Mhz, France Info 105.7 Mhz
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les lignes et réseaux téléphoniques.
- Ne restez pas près des surfaces vitrées.
- Ne vous déplacez pas, vous pourriez mettre votre vie en danger et gêner les secours.

<b>COMMUNE de GISY LES NOBLES</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>D.I.C.R.I.M.</b>	
<b>RISQUE PANDÉMIE GRIPPALE</b>	<b>Page n° 7</b>

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

### Ou'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr))



30 % de la population touchée

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population

### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **M MUGOT Marcel adjoint responsable « alerte à la population » au 03.86.67.25.72**
- Utilise et renforce la liste des personnes fragiles.

### CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (Tél. : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

<b>COMMUNE de GISY LES NOBLES</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>D.I.C.R.I.M.</b>	
<b>RISQUE CANICULE</b>	<b>Page n° 8</b>

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## **ACTION DU MAIRE**

---

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- organisation d'une permanence en mairie
- préparation des endroits frais : Eglise St Pregts de la commune, salle des fêtes avec possibilité d'un climatiseur mobile.
- si aggravation de la canicule, déclenchement du PCS
- chercher les personnes prioritairement à mobilité réduite, les personnes âgées, constituer un stock de bouteilles d'eau déposé au sous-sol frais de la mairie.

## **ALERTE**

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Consignes déposées dans chaque boîte aux lettres.
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

## **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Si obligation de sortie, se protéger au maximum
- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

**COMMUNE de GISY LES NOBLES**  
**D.I.C.R.I.M.**

Mise à jour :

**AUTRES RISQUES**

Page n° 9

**AERODROME**



**Gestionnaire : Communauté de Communes Yonne Nord**

Mairie de Pont / Yonne

Place de l'église

89140 Pont/Yonne

Téléphone : 03.86.67.21.46

**ACTION DU MAIRE**

Sécuriser la zone

Prévoir les déviations routières.

**ALERTE**

**Véhicule communal avec haut-parleur**

**CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- ne pas être trop curieux pour ne pas s'exposer à d'éventuels risques.

**COMMUNE de GISY LES NOBLES**

**D.I.C.R.I.M.**

**EN CAS D'URGENCE**

**MEDIAS - RADIOS**

France BLEU AUXERRE	100.5 Mhz
France Info	94.3 Mhz

**SITES INTERNET**

Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-Loing

**NUMÉROS UTILES**

<b>MAIRIE DE Gisy Les Nobles</b>	03.86.67.01.87
POMPIERS CODIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.99.02.04.40
<b>DDSV</b> Direction départemental des services vétérinaires	03.86.94.22.50
<b>DDASS</b> Direction Départementale des actions sanitaires et sociales	03.86.51.80.00